



Intéressement recherche 2023



CME
10 janvier 2023



Une augmentation significative de l'intéressement recherche dès 2023

- Doublement de l'intéressement recherche en 2023

Doubler le montant de l'intéressement en passant de 10,3 à **20,6 M€** dès 2023.

Rappel de l'historique

- Intéressement recherche 2020 : 9 255 576 €
- Intéressement recherche 2021 : 9 530 302 €, soit + 3 %
- Intéressement recherche 2022 : 10 291 551 €, soit + 8 %
- *À permanence des méthodes, l'intéressement recherche 2023 aurait été de 10 650 116 €, soit + 3,5 %*

- Progression de la dotation à partir de 2024

À partir de 2024, l'évolution de l'intéressement recherche sera assise sur la progression de la dotation socle reçue par l'AP-HP : 50 % de l'augmentation de la dotation socle abondera l'intéressement.

En cas de baisse de la dotation socle, l'intéressement recherche diminuera si et seulement si cette baisse est liée à une diminution des scores d'activité recherche (et pas à une baisse des financements nationaux).

- Report possible de l'intéressement non utilisé une année sur l'autre et un mécanisme de redistribution si crédits non utilisés de manière récurrente



Dynamiser
l'intéressement
recherche





Un intéressement recherche recentré sur DEUX OBJECTIFS PRIORITAIRES avec un impact attendu au plus près du service

- Renforcer l'aide à l'inclusion

Recrutement de personnels d'appui à la recherche : technicien d'études cliniques, infirmier de recherche clinique, personnels des plateaux médicotechniques (PUI, labos, imagerie), etc.



Pour **ACCÉLÉRER LES DÉLAIS** de réalisation de études (*post* autorisation)

Pour **ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ DES CENTRES AP-HP** pour les promoteurs externes

- Soutenir la production et l'animation scientifique

Aide à la rédaction, mise en forme d'articles, frais de publications, participation à des congrès et frais de déplacement associés, organisation d'événements scientifiques, etc.



Pour **PUBLIER LES RÉSULTATS** et **GAGNER EN VISIBILITÉ**

Pour **DÉVELOPPER L'ANIMATION SCIENTIFIQUE** au niveau du service et des DMU notamment auprès des jeunes chercheurs médicaux et paramédicaux

- Une répartition de l'augmentation de l'enveloppe intéressement modulée entre les trois niveaux de gouvernance dans le sens d'une plus forte proportion affectée à l'échelle DMU
- Favoriser le soutien à l'investigation de l'enveloppe GHU (> 70 % du montant de l'enveloppe)
- Permettre le déploiement d'outils de suivi et d'amélioration des délais d'instruction côté DRCI



Dynamiser
l'intéressement
recherche





Méthode : un calendrier optimisé et une action monitorée pour maximiser l'impact auprès des équipes

- Accélération du calendrier de mise en œuvre

Notification précoce : janvier 2023 (vs 1^{er} semestre les années précédentes).

Importance de démarrer la campagne d'intéressement 2023 le plus tôt possible pour rechercher l'impact le plus rapide.

Recensement par GHU et DMU des actions qui seront financées *via* l'intéressement et les services d'appui ans les GHU pour accompagner leur mise en œuvre.

- Suivi de l'action au cours de l'année

Un suivi trimestriel des dispositifs d'intéressement (enveloppes recherche et ressources mises à disposition des équipes au titre des coûts et contreparties facturés auprès des promoteurs externes)

Un état récapitulatif par GHU sera présenté par les GHU aux membres de la commission recherche et innovation de l'AP-HP et un état inter-GHU sera partagé aux membres du directoire.

 Point d'étape à fin août 2022 : 77% de l'enveloppe GHU était engagée et 52% pour l'enveloppe DMU.



Dynamiser
l'intéressement
recherche





Montant de l'intéressement recherche 2023 : répartition entre les trois enveloppes

- Principes :

Socle : intéressement 2022

Répartition de l'augmentation de l'intéressement : 50 % DMU, 25 % GHU et 25 % CHU.

Soit : + 5,1 M€ pour la sous-enveloppe DMU, + 2,6 M€ pour chacune des sous-enveloppes GHU et CHU.

- Détail de la notification 2023 par sous-enveloppe CHU, GHU et DMU

Intéressement recherche	Rappel 2021	Rappel 2022	Notification 2023			
			Base 2022	Hausse 2023	Total 2023	Evolution
Enveloppe déléguée au CHU	3 176 767 €	3 430 517 €	3 430 517 €	+ 2 572 888 €	6 003 405 €	+ 75%
Enveloppe déléguée aux GHU	3 176 767 €	3 430 517 €	3 430 517 €	+ 2 572 888 €	6 003 405 €	+ 75%
Enveloppe déléguée aux DMU	3 176 767 €	3 430 517 €	3 430 517 €	+ 5 145 776 €	8 576 293 €	+ 150%
Total	9 530 301 €	10 291 551 €	10 291 551 €	+ 10 291 551 €	20 583 102 €	+ 100%



Dynamiser
l'intéressement
recherche



Montant de l'intéressement recherche 2023 : répartition de l'enveloppe GHU

- Principes :

Permanence des méthodes par rapport aux années précédentes

Enveloppe GHU répartie au *pro rata* de l'activité SIGAPS et SIGREC des GHU

Score SIGAPS = 80 % et score SIGREC = 20 % (cf. modèle national)

- Détail du poids de chaque GHU dans le score AP-HP : essais, inclusions et publications

Libellé GHU	Score Essais	Score Essais % GHU	Score Inclusions promoteurs (IP)	Score IP % GHU	Score Inclusions investigateurs (II)	Score II % GHU	Score Sigaps	Score Sigaps % GHU
GHU Centre	3 128	20,6%	7 367	20,9%	6 344	21,6%	114 665	26,0%
GHU HMN	1 194	7,8%	2 355	6,7%	2 267	7,7%	33 746	7,7%
GHU Nord	4 260	28,0%	11 372	32,2%	8 300	28,3%	106 055	24,0%
GHU PSSD	649	4,3%	1 770	5,0%	1 532	5,2%	14 940	3,4%
GHU SU	4 358	28,7%	9 453	26,8%	7 826	26,7%	116 503	26,4%
GHU Paris Saclay	1 622	10,7%	2 982	8,4%	3 035	10,4%	55 139	12,5%
Total général	15 210	100%	35 298	100%	29 304	100%	441 048	100%



Dynamiser l'intéressement recherche



Montant de l'intéressement recherche 2023 : répartition de l'enveloppe GHU

- Enveloppe GHU

Enveloppe GHU 2022 : 3,43 M€

Enveloppe GHU 2023 : 6 M€

Hausse : + 2,6 M€, soit + 75 %

- Détail de l'enveloppe GHU répartie au *pro rata* de l'activité SIGAPS et SIGREC des GHU

Libellé GHU	Intéressement GHU 2022	Part GHU dans AP-HP	Intéressement GHU 2023	Part GHU dans AP-HP	Evolution 22/23 (€)	Evolution 22/23 (%)
GHU Centre	840 952 €	24,5%	1 500 348 €	25,0%	+659 396 €	+78,4%
GHU HMN	271 236 €	7,9%	456 150 €	7,6%	+184 914 €	+68,2%
GHU Nord	879 480 €	25,6%	1 510 679 €	25,2%	+631 199 €	+71,8%
GHU PSSD	129 011 €	3,8%	220 296 €	3,7%	+91 285 €	+70,8%
GHU SU	906 738 €	26,4%	1 598 202 €	26,6%	+691 464 €	+76,3%
GHU Paris Saclay	403 099 €	11,8%	717 729 €	12,0%	+314 630 €	+78,1%
Total général	3 430 517 €	100,0%	6 003 405 €	100,0%	+2 572 889 €	+75,0%



Dynamiser
l'intéressement
recherche





Montant de l'intéressement recherche 2023 : répartition de l'enveloppe DMU

- Enveloppe DMU

Enveloppe DMU 2022 : 3,43 M€

Enveloppe DMU 2023 : 8,58 M€

Hausse : + 5,15 M€, soit + 150 %

Minimum	2 667 €
Maximum	404 443 €
Médiane	92 870 €
Moyenne	114 351 €

- Détail de l'enveloppe DMU répartie au *pro rata* de l'activité SIGAPS et SIGREC (DMU regroupés par GHU)

Libellé GHU	Intéressement DMU 2022	Intéressement DMU 2023	Evolution 22/23 (€)	Evolution 22/23 (%)
GHU Centre	839 883 €	2 140 000 €	+1 300 117 €	+ 155%
GHU HNM	271 183 €	650 142 €	+378 959 €	+ 140%
GHU Nord	879 380 €	2 158 938 €	+1 279 558 €	+ 146%
GHU PSSD	129 011 €	317 365 €	+188 354 €	+ 146%
GHU SU	903 120 €	2 285 866 €	+1 382 746 €	+ 153%
GHU Paris Saclay	403 099 €	1 023 981 €	+620 882 €	+ 154%
Total général	3 425 676 €	8 576 293 €	+5 150 616 €	+ 150%



Dynamiser
l'intéressement
recherche



Montant de l'intéressement recherche 2023 : enveloppe CHU

- **Enveloppe CHU** : 3,4 M€ en 2022, 6 M€ en 2023 (+ 2,6 M€, + 75 %)

Reconduction des actions mutualisées 2022.

1 mesure nouvelle 2023 liée à des engagements 2022 (AP-HP cotutelle de 2 UMS).

Les autres mesures nouvelles 2023 sont en cours de cadrage. Elles accompagneront la déclinaison des leviers recherche et innovation : compensation du temps médical et paramédical pour faire de la recherche et pour monter/mener des projets complexes multi-partenariaux ; soutien à la recherche sur données, soutien à l'innovation, etc.

- **L'enveloppe CHU est mobilisée pour financer des actions mutualisées de soutien à la recherche et à l'innovation autour de quatre objectifs :**

Soutenir l'**émergence**
de thématiques et
de talents

Développer la
recherche
translationnelle
d'excellence

Professionaliser les
structures d'appui à
la recherche

Encourager la
valorisation des
résultats et la
diffusion des
innovations



Dynamiser
l'intéressement
recherche



Soutenir l'émergence de thématiques et de talents : 1,5 M€ par an

Actions

- Appel à projets contrat de recherche clinique (CRC) : 850 k€
- Appel à candidatures postes d'accueil : 400 k€
- Appel à candidatures doctorants en recherche paramédicale : 250 k€

Soutenir
l'émergence de
thématiques et
de talents

AAP « Contrat de recherche clinique »

- Augmentation des enveloppes depuis 2020 :
CRC 2020 : 55 projets évalués dont 15 retenus (740 k€)
CRC 2021 : 81 projets évalués dont 16 retenus (790 k€)
CRC 2022 : 64 projets évalués dont 16 retenus (830 k€)
- C'est un AAP à destination des jeunes chercheurs : le coordonnateur doit avoir soutenu sa thèse ou obtenu son diplôme professionnel dans un délai de moins de 10 ans.
- **Évaluation scientifique** des projets réalisée par la CES de l'AP-HP (54 membres, président : Pr. Martin Chalumeau ; vice-présidente : Pr Anne Bachelot).

AAC « Postes d'accueil »

- 11 lauréats en 2022
- AAC à destination du PM permettant de réaliser une activité de recherche dans un laboratoire académique d'accueil partenaire.
- **Évaluation scientifique** réalisée par un jury présidé par le Pr Bruno Riou.

AAC « Doctorants en recherche paramédicale »

- 4 lauréats en 2022
- AAC à destination des paramédicaux pour le financement d'une année (à temps plein) de thèse
- **EÉvaluation scientifique** réalisée par un jury présidé par Loïc Morvan et le Pr Martin Chalumeau.



Développer la recherche translationnelle d'excellence et la politique de site : 2 M€ en 2022 puis 2,2 M€ à partir de 2023

Actions :

- Dotation des 21 fédérations hospitalo-universitaires : 1,4 M€ (65 k€ / an / FHU)
- Apports à des unités mixtes de service dont l'AP-HP est cotutelle : 210 k€ à partir de 2023 [mesure nouvelle]
 - Autonomia (Sorbonne Université) : 140 k€
 - Centre d'acquisition et de traitement des images CATI (CEA) : 70 k€
- Apports aux 3 unités mixtes avec Pasteur : 30 k€
- Apports à la chaire *Hospinnomics* : 380 k€
- Apports à la chaire de recherche en soins infirmiers : 98 k€
- Subvention à l'IHU ICAN : 80 k€
- Apport au centre de recherche AP-HP-INSERM-Université en cardiovasculaire et cancérologie d'HEGP : 77 k€

Développer la
recherche
translationnelle
d'excellence





Professionaliser les structures d'appui à la recherche : 3 M€ par an

Financement de postes dans les structures d'appui à la recherche (secteur essais cliniques des PUI, secteurs d'investigation, les URC, les GHU).

Actions :

- Personnels dans les PUI (10 PM et 4 PNM) : 800 k€
- TEC cancer (11 ETP en plus des 12 ETP financés par le GIRC) : 605 k€
- *Datascientists* dans les URC : 6 ETP soit 480 k€ (dotation inchangée depuis 2018)
- Chefs de projet *fast-track* dédiés aux IHU : 140 k€
- Personnels dédiés aux RH et économat dans les cellules recherche des GHU : 930 k€

Professionaliser les
structures d'appui à la
recherche





Valoriser les résultats et diffuser les innovations : 0,8 M€ par an

Actions

- Appel à projets *Booster innovation* : 400 k€
- AMI contrat d'accompagnement pharmaceutique : 400 k€

AAP « Booster innovation »

- vise à financer la maturation de projets mettant en œuvre des technologies développées par les équipes de l'AP-HP et avec un potentiel de transfert industriel rapide. AAP piloté par la DRCI.
- Technologies concernées : nouveaux traitements (y compris reformulation médicamenteuse), DM, logiciels d'aide au diagnostic ou au suivi des patients, base de données.
- **Évaluation scientifique** des projets réalisée par la CES de l'AP-HP et **Evaluation industrielle** réalisée par *Medicen*. Recommandation soumise à la CRI.

AMI « Contrat d'accompagnement pharmaceutique »

- vise à financer le développement de nouveau médicament réalisé via le département R&D pharmaceutique de l'AGEPS (repositionner un principe actif dans une nouvelle indication, s'adapter à des populations spécifiques, proposer une autre voie d'administration d'un principe actif, améliorer le profil cinétique, etc.). AMI co-piloté par la DRCI et l'AGEPS.
- **Évaluation scientifique** des projets réalisée par une commission mixte (pharmacien, médecins, industriels).

Valoriser les résultats et diffuser les innovations

